

RC008 - VALEUR NOMINALE DES ÉQUIPEMENTS POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	1.1	Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
	1.6	Soutenir des investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs de la plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe" (STEP)
MESURE(S)	3a	Soutien aux actions de R&I - acquisition d'équipements de pointe et démonstrateurs pilotes
	23	Soutien aux actions de R&I - acquisition d'équipements de pointe dans les technologies stratégiques pour l'Europe (STEP)
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de réalisation	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée	
UTILISÉ DANS FTJ	NON	

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	VALEUR NOMINALE DES ÉQUIPEMENTS POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
UNITÉ DE MESURE	Euros
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	S.O.
EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	S.O.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	S.O.
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Figé

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION

La valeur totale (acquisition) des équipements de recherche et d'innovation soutenus. L'équipement de R&I comprend tous les appareils et outils utilisés directement pour effectuer des activités de R&I. Il n'inclut pas, par exemple, les substances chimiques ou autres matériaux consommables utilisés pour la réalisation d'expériences ou d'autres activités de recherche.

On entend par équipements de R&I le matériel technologique de haut niveau visé par la mesure, à savoir les équipements de pointe à caractère exceptionnel et/ou les démonstrateurs-pilotes.

Le caractère exceptionnel d'un équipement est avéré lorsqu'il n'existe pas d'équivalent en Wallonie autre que totalement privé ou déjà utilisé à pleine charge ou devenu obsolète.

Un démonstrateur-pilote est obligatoirement un équipement qui prend la forme d'un modèle grandeur nature, d'un produit ou procédé, plus robuste que le prototype, destiné à simuler les contraintes et démontrer les performances en environnement représentatif.

Acquis : installé et opérationnel

MÉTHODE DE CALCUL

Objectif 2024 : estimation de la valeur monétaire totale de tous les équipements acquis au 31/12/2024.

Objectif 2029 : estimation de la valeur monétaire totale de tous les équipements acquis au 31/12/2029.

Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné :

Comptabilisation de la valeur monétaire totale de tous les équipements acquis installés et opérationnels depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage.

Points d'attention :

- La valeur de l'objectif 2029 cumule la valeur de l'objectif 2024 et les prévisions de réalisation entre 2024 et 2029.
- La valeur de l'indicateur "réalisé" se calcule une fois l'équipement acquis, installé et opérationnel.
- La valeur de l'indicateur « réalisé » reprend la valeur de ce qui a été acquis depuis que le début du projet jusqu'à la date de rapportage.
- Lorsque le caractère « de pointe » est rencontré individuellement par chacun des équipements (même si ceux-ci sont assemblés en plateforme), c'est la valeur monétaire de chaque équipement qui sera comptabilisée. Lorsque seul l'assemblage d'équipements

	permet de conférer ce caractère de pointe à un ensemble d'équipements, c'est l'assemblage (plateforme) qui sera comptabilisé. • Lorsque seul l'assemblage d'équipements permet de former le démonstrateur-pilote, c'est l'assemblage qui sera comptabilisé. • Dans le cas d'une plateforme de pointe ou d'un démonstrateur-pilote composé(e) de plusieurs équipements, l'indicateur est comptabilisé lorsque tous les équipements sont acquis et que l'assemblage est opérationnel.
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Porteurs de projets/bénéficiaires directs
FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES	Semestrielle